



**Grève le 18 Octobre : Salariés du privé, Fonctionnaires, des régimes spéciaux,
Chômeurs, Retraités : TOUS ENSEMBLE**

Le contrat Sarkozy, c'est

- ➔ «Antisocial» pour les salariés,
- ➔ «Nantisocial» pour les plus favorisés !

Si l'on résume les propos de Sarkozy et son gouvernement, cela revient à dire que les privés d'emploi ne sont que tricheurs, que les malades ne sont qu'imaginaires, les retraités des régimes spéciaux des privilégiés, et les pré et retraités en général des profiteurs oisifs.

A contrario, les contribuables les plus aisés sont durement touchés par une fiscalité antisociale qui prétend prendre plus aux riches pour épargner les plus pauvres.

C'est ainsi qu'est né cet été le « bouclier fiscal » restituant quelques 13 milliards d'euros à ces pauvres nantis, première pierre au contrat Sarkozy.

Aujourd'hui, il entend poursuivre son édifice en s'attaquant à la protection sociale dans son ensemble.

Fusion ANPE/ASSEDIC

Sous couvert de mettre le demandeur d'emploi au cœur du dispositif, on crée un nouvel organisme chargé de prononcer les sanctions et rendre les statistiques conformes aux objectifs du plein emploi.

Franchises médicales

Présentées pour financer les plans Cancer et Alzheimer, responsabiliser les malades qui entendent se soigner, quatre franchises médicales devraient venir se rajouter au ticket modérateur, forfait hospitalier, forfait un euro paracte médical et dépassements d'honoraires.

Régimes spéciaux de retraite

Sous couvert d'équité et de perspectives d'équilibre budgétaire, le gouvernement entend sonner le glas des régimes spéciaux.

Financement des retraites

Dès 2008, le gouvernement lancera l'offensive sur l'âge de départ à la retraite, la durée de cotisations et le niveau des pensions.

Nous, salariés de la protection sociale ne pouvons être dupés.

Nous sommes bien placés pour mesurer que le chômage tient en l'absence d'emplois stables et pérennes et qu'il suffit d'observer le nombre de demandeurs d'emplois en activité réduite (temps partiel imposé, employeurs multiples, missions intérim, etc...) pour savoir que la quasi totalité des travailleurs privés d'emploi que nous recevons n'aspire qu'à trouver un emploi pérenne qui n'existe pas.

Nous sommes donc bien placés pour savoir que les déremboursements de toute sorte (franchises, forfaits, dépassements d'honoraires etc...) ne résolvent en rien la question de l'équilibre financier de la sécurité sociale et qu'ils entraînent des renoncements aux soins.

Au fond, ce que cachent ces mesures, c'est la fin de notre système de sécurité sociale solidaire basé sur le principe de payer en fonction de ses moyens, pour recevoir en fonction de ses besoins.

Nous sommes tout aussi bien placés pour savoir que l'équilibre financier des retraites ne peut s'appuyer sur la remise en cause des régimes spéciaux qui représentent 5,5 % des retraités et contribuent au système de compensation au même niveau que le régime général.

Financement de la Sécurité Sociale

La Cour des Comptes le rappelait : ce sont 35 Milliards d'Euros qui ne sont pas versées à la Sécu chaque année soit bien plus que le soit-disant « déficit » organisé

La sous-déclaration des AT/MP représente un milliard d'Euros d'AT/MP qui est mis à charge de l'Assurance Maladie..

Nous sommes donc bien placés pour dénoncer la démagogie du « contrat Sarkozy » et de son propos qui n'a aucun fondement économique, mais des objectifs politiques très clairs : ceux du MEDEF !

➔ C'est antisocial !

Le 25 septembre 2007 à l'occasion du 60ème anniversaire de l'AGIRC, le premier ministre a évoqué le rendez vous des retraites de 2008 des salariés du privé. Il a déclaré :

« ... ce rendez-vous, vous le savez, a deux préalables. Le premier, c'est la réforme des régimes spéciaux... Nous ne pouvons pas demander aux français de nouveaux efforts si les règles de

retraites restent tangibles pour les agents de ces grandes entreprises... ».

Ce que veut faire Mr Fillon :

« L'augmentation de la durée de cotisation à 41 ans n'est pas une option, elle est prévue par la loi. La durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein doit donc passer de 40 à 41 ans de 2009 à 2012... ».

La vérité, c'est bien 41 ans pour tous, public comme privé, et après 42, 43 ans ?

Les retraites nous concernent tous. Ils veulent remettre en cause tous nos acquis.

- **Nous demandons l'abrogation des mesures Balladur et Fillon.**
- **Nous demandons le droit effectif à la retraite à taux plein à 60 ans.**

EXEMPLE CONCRET DES EFFETS DES MESURES BALLADUR ET FILLON

Avec la législation de	Salaire Annuel Moyen	Taux	Nb de Trimestres	Montant Mensuel à 60 ans
1993 : 37,5 ans 10 meilleures années	29 324,80	50 %	150/150	1 218,11
2007 : 40 ans 25 meilleurs années	25 735,46	40 %	150/158	814,41

Cet assuré qui a cotisé 37,5 ans subit une perte mensuelle de 403.70 euros, soit un total de 4 844,40 euros par an.

Dans notre Institution, COMEX entend tout détruire dans notre profession

- il bloque la valeur du point et refuse d'ouvrir des négociations sur les salaires alors que la vie chère se développe et que nos salaires sont extrêmement faibles. Le niveau 1 est en dessous du SMIC et le niveau 3 de technicien est à 150 euros au-dessus du SMIC.

- il veut instaurer de nouvelles règles pour l'activité syndicale avec l'interdiction des prises de paroles et diffusions de tracts dans tous les organismes, réduction drastique des droits syndicaux

- il veut en finir avec nos mutuelles en créant une complémentaire santé obligatoire à minima qui générerait le petit risque maladie et exclurait les retraités.

Dans toutes les caisses, les branches, les départements, les régions, les caisses nationales

accélèrent le démantèlement des organismes au détriment des assurés sociaux, des allocataires et des personnels.

- ACOSS et la CNAF précipitent les textes pour la fusion des URSSAF et des CAF.
- La CNAM finalise la mutualisation des activités pour ensuite passer à l'étape supérieure : la fusion des caisses primaires.
- Les missions des Services Sociaux des Caisses sont remises en cause par la CNAM et la CNAF

Cette politique va faire disparaître toute la proximité des organismes avec les assurés, allocataires, cotisants.

Nous rappelons nos exigences pour l'emploi et les salaires:

- Une véritable augmentation de la valeur du point et le rattrapage des pertes subies depuis plusieurs années,
 - **le SMIC CGT, soit 1500 € brut pour le niveau 1 de la classification, c'est à dire la valeur du point portée à 8,33 €**
 - **1,6 fois le SMIC CGT pour un Niveau 5A, soit un coefficient de qualification égal à 288**
- Le rétablissement du caractère férié du Lundi de Pentecôte
- Le maintien de la CRAM avec l'ensemble de ses activités, missions pour un service de qualité et de proximité
- Le remplacement de tous les départs par des embauches en contrat à durée indéterminée,
- L'arrêt des fusions, restructurations, mutualisations, regroupements de missions, externalisation de certaines activités,
- Le maintien de tous les organismes,
- l'augmentation du nombre de Préventeurs au maximum prévu par les textes
- La titularisation des CDD des Services Sociaux permettant le remplacement de toutes les absences maladie, maternité, invalidité
- Le maintien de la sécurité sociale solidaire et égalitaire, le retrait des franchises, l'abandon du projet de TVA sociale.

A la CRAM, dans les Etablissements, Services Extérieurs, au CRF : nous invitons les salariés à se mettre en GREVE le 18 octobre 55 mn, une demi-journée, une journée et à participer massivement aux manifestations locales